



Acte transmis en préfecture
le 28/02/2024

DÉLIBÉRATION N° 01

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte publié électroniquement
le : 28/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 26 FEVRIER 2024**

OBJET : Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 16 février 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 26 février 2024, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Hélène COURADES par Monsieur NOUGUIER,
Monsieur Joël BARDEL par Madame ROUCHON
Monsieur Laurent PASCAL par Madame COMBELLE,
Monsieur François LASSALLE-CLAUX par Madame FOURNIER

Administrateur excusé :

Monsieur Olivier FEVRIER

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT
(ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-21 et R123-22,

VU la délibération n° 24 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant élection du Vice-président,

VU la délibération n° 25 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le Conseil d'Administration du CCAS des décisions prises dans le cadre de cette délégation et notamment des attributions des prestations d'aides facultatives dont les situations le nécessitent et suivant rapports circonstanciés,

Les explications de Madame la Présidente entendues et sur sa proposition,

PREND ACTE

ARTICLE Des décisions municipales, du 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024,
UNIQUE : suivantes,

1. Aides nominatives :

Nature des aides	Nombre de familles	Montant total en euros
Aides alimentaires	15	2 450
Aides financières	5	1 576,80

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Madame le Maire


Agnès POTTIER-DUMAS
Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président

Date de transmission de l'acte : 28/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/02/2024

Numéro de l'acte : 01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20240226-01-DE

Date de décision : 26/02/2024

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.2. autres